

Employeurs, accompagnez vos collaborateurs vers une vie sans tabac.

60% des fumeurs souhaitent arrêter de fumer.

En tant qu'employeur, vous avez un rôle important à jouer en créant un espace de travail favorable à la santé pour vos collaborateurs.

Découvrez les 4 étapes clés pour y arriver.



Ce document récapitule les actions que vous pouvez mettre en place pour créer un espace de travail sans tabac.

4 étapes clés

pour créer un environnement sans tabac au travail.

1. Je définis ma stratégie

- **Je me documente sur la part des fumeurs** et leurs habitudes dans mon organisation.
- **Je mets en place une réflexion**, en y associant les représentants du personnel, sur la stratégie de prévention et d'aide à l'arrêt du tabac à adopter (définir des objectifs comme la réduction du nombre de fumeurs, faire de ma structure un espace sans tabac...).

2. Je prépare un plan d'action

- **Je prends contact avec le service de santé au travail** pour m'assurer de sa capacité à prendre en charge et à orienter les fumeurs.
- **En parallèle, je me renseigne sur les services de santé spécialisés dans l'arrêt du tabac** à proximité de mon organisation.
- **Je définis des actions à mettre en œuvre** (voir le livret d'activités pour créer un espace de travail sans tabac, dans les outils sur www.employeurspourlasante.fr)

3. J'agis concrètement

- Je mets en place **d'autres activités** comme par exemple celles définies dans le livret d'activités.
- **Je limite le nombre d'espaces fumeurs** et je les localise dans des endroits distants des postes de travail. Je crée aussi des **lieux de pause non-fumeurs** s'il n'y en a pas encore.
- J'organise des **temps de sensibilisation à l'arrêt du tabac**.

4. Je m'engage pour la santé de mes collaborateurs

Sur la plateforme Employeurs pour la Santé (www.employeurspourlasante.fr), **je consulte les bonnes pratiques et les outils mis à disposition par Santé publique France pour mettre en œuvre mes actions.**